

Compte rendu de séance

Séance du 6 Septembre 2022

L' an 2022 et le 6 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER YVES DUTEIL sous la présidence de
LION Sandrine Maire

Présents : Mme LION Sandrine, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. PONCHANT Michel, Mme HUAULT Sylvie, M. DEBROU Frédéric, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, M. ALIX Denis, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, Mme DESCAMPS Claire, M. CHARRIER Stéphane, Mme SAUDE Tatiana

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRICHET Louise à Mme LION Sandrine

Absent(s) : M. MONS Jean-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : M. LAURENT Fabien, Mme HUAULT Sylvie

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2022 à l'unanimité.

1) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet d'aménagement d'équipements sportifs sur la commune de Fontevraud l'Abbaye, un dossier peut être déposé auprès du département et de l'agence national du sport ainsi qu'auprès de la région.

Le coût est estimé à environ 110 573,82 €

Ce projet peut être accompagné par le département à hauteur de 20 % du coût HT soit 22 114,76 €.
Il peut être également accompagné par le programme des équipements sportifs de proximité de l'agence national du sport à hauteur de 50 % minimum soit 55 286,91 €;
Et enfin il peut être accompagné par la région pour l'installation d'équipements sportif à hauteur de 10 % soit 11 057,38 €

La commune pourrait ainsi obtenir un financement à hauteur de 80 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les demandes de subvention
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2) Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Fontevraud l'Abbaye par la délibération du 6 septembre 2022 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
DEV 140-22-214 Suite dépannage, réparation des lanternes 203 et 222, Avenue des Roches :

- Montant de la dépense : 491,17 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 368,38 € Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML,
Madame le Maire de Fontevraud l'Abbaye
Le comptable de Fontevraud l'Abbaye
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

3) QUARTIER LES PERDRIELLES A FONTEVRAUD L'ABBAYE COMPTE RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE (CRAC) REVISE AU 31/12/2021

Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 19 novembre 2014,
Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 établi par ALTER Public
Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) présenté par ALTER Public (annexé à la présente),

Le Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye après en avoir délibéré,
- Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2021 portant les dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de 1 518 K€ HT.

Le Montant de la participation d'équilibre est inchangé à hauteur de 272 K€.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- ✓ Affaires scolaires : La rentrée scolaire c'est bien passée, avec 77 élèves à l'école élémentaire et 51 élèves à l'école maternelle
Pour la restauration scolaire on compte 50 élèves de l'école élémentaire et 30 élèves de l'école maternelle.
Réunion avec les utilisateurs de la restauration scolaire le 13 septembre 2022
- ✓ CCAS : Attribution d'une bourse pour permis de conduire
- ✓ Festivités de l'été : Onestage et l'Avare ont eu un franc succès, les spectacles étaient de très bonne qualité. Peintres dans la rue est programmé le 17 septembre et pour le soir le concert à l'Eglise de Luc Arbogast, gratuit au chapeau.
- ✓ Offres sportives pour la rentrée :
 - Proposition de Mme ANNIE POUPARD de cours de Qui gong les lundi soir et vendredi matin
 - Proposition de Mr LOUP de cours de fitness/cardio en attente de créneau
- ✓ Bilan sur les devis pour les travaux des bâtiments communaux suite au sinistre de grêlons du 4 juin 2022, l'expert a ouvert le dossier avec 75 000 € de dégâts, une vétusté d'environ 50 % sera appliquée. Un prochain rendez-vous avec l'expert est programmé le 14 octobre prochain
- ✓ Pour l'ABC Fontevraud et Montsoreau ont été lauréat et donc le PNR obtiendra les subventions attendues.
- ✓ Demande d'un référent élu au PNR pour le circuit du patrimoine
- ✓ Visite des bâtiments avec la commission bâtiments le 10 septembre
- ✓ Commission bâtiment le 21 septembre 17h30
- ✓ Le bulletin municipal sera annuel et la parution est estimée pour la deuxième quinzaine d'octobre.
- ✓ Le Prochain Conseil Municipal sera le 4 octobre 2022.